

L'AN mil neuf cent _____, le 27 JUILLET 1945

0000179

28

Par devant Nous. _____ PEREZ

POSITION DE TÉMOIN

Affaire suivie

CONTRE

Juge d'Instruction près la Cour de Justice de Paris, Section de la Marne, en
notre Cabinet, au Palais de Justice, assisté de M^r _____ MANY

A comparu le témoin ci-après nommé, auquel témoin nous avons donné connais-
sance des faits sur lesquels il est appelé à déposer.

Etant hors la présence d _____ prévenu _____ après avoir représenté l'inv-
itation à lui donnée, prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité et enquis
par nous de ses nom, prénoms, âge, état, profession et demeure, s'il est domestique,
parent ou allié des parties, et à quel degré, il nous a répondu et a fait sa déposition
ainsi qu'il suit :

Nom du Témoin

Je me nomme MARMOTTIN Louis

_____ âgé _____ de _____ ans, profession Archevêque de Reims
demeurant à Reims - Archevêché.

_____ allié _____, ni au service d _____ inculpé _____

Je n'ai eu que peu de rapports avec Monsieur
BOUSQUET qui est venu me voir, autant que je m'en souviens,
à deux ou trois reprises. Je puis me rappeler cependant qu'au
cours d'une de ses visites, il m'a parlé avec indignation de
l'intervention des autorités d'occupation qui, s'étant emparé
d'un communiste arrêté par les Français, l'avait condamné à
mort et exécuté. Il m'a déclaré que dorénavant il ferait tout
ce qu'il pourrait pour éviter que de pareils faits se repro-
duisent. Il a ajouté et c'est ce qui m'a frappé, que voulant
manifesté sa désapprobation il avait été aux obsèques et avait
envoyé des fleurs. A la suite de cela, les allemands l'auraient
appelé à Dijon pour lui faire part de leur mécontentement.

Lecture faite persiste et signe avec Nous et notre
Greffier.

[Signature]

[Signature]
Arch. de Reims

[Signature]



xé : _____

HS 1

Je soussigné, l'Abbé André DUCHATEL, professeur à l'Institution St Etienne de Châlons-sur-Marne, ancien aumônier de la Prison Départementale de la dite ville, témoigne volontiers des faits suivants tout à l'honneur de M. Bousquet, alors qu'il était Préfet Régional de la Marne:

I° Le dénommé Dufrêne, industriel à Reims, depuis déporté et mort en Allemagne, ayant été condamné à mort par les autorités Allemandes pour une arme trouvée à son domicile, M. Bousquet est intervenu immédiatement, avec la dernière énergie, auprès des dites Autorités et a arraché littéralement Dufrêne à la mort.

II° De même dans de nombreuses circonstances où il fallait défendre les intérêts de ses administrés devant l'occupant, M. Bousquet est intervenu avec rapidité et efficacité, faisant l'impossible pour défendre et sauver les détenus ou condamnés par les Allemands, lorsqu'~~il les savait~~ il les savait méritants et bons français.

III° En particulier, les conditions de vie des détenus de la Prison Départementale étant devenues, durant l'hiver 40-41, vraiment inhumaines et ayant mis l'Autorité Préfectorale au courant de la situation, immédiatement, avec un zèle qui devrait être plus fréquent dans l'Administration, M. Bousquet s'est rendu à la Prison en personne, a fait lui-même son enquête, et a pris des dispositions énergiques et intelligentes; la situation, au grand bien des détenus et à leur grande reconnaissance, s'est trouvée immédiatement et pour un long temps améliorée considérablement. Par ses ordres, les détenus politiques ont été séparés des détenus de droit commun, le Secours National s'est empressé à apporter des lits et des couvertures, du combustible et des pâtes alimentaires, etc... Dans la suite M. Cirier, chef de Cabinet, fut chargé par M. Bousquet, de veiller à l'exécution des ordres et à s'occuper des détenus. Je dois dire que ce dernier, au dire unanime de tous les détenus-remplit, lui-aussi, sa tâche avec un dévouement et un tact au dessus de tout éloge.

Fait à Châlons-sur-Marne, le 29 septembre 1945

André Duchatel



DEPOSITION de : SOEUR MARIE

1er aout 1945

J'ai eu l'occasion d'apprécier plus particulièrement M. BOUSQUET dans les circonstances suivantes :

Pour la fête de Noël, en 1940, M. BOUSQUET avait obtenu par l'entremise de Mlle BELLO, l'autorisation d'entrer dans le camp de prisonniers installé par les allemands dans la Caserne Chanzy à Chalons. J'ai eu, de mon côté, la possibilité de pénétrer ce jour là dans le camp. Je puis dire que M. BOUSQUET a eu, à cette occasion, une attitude très digne, il a fait figure de chef, il a donné aux prisonniers de guerre l'impression qu'il était capable de les aider, il a été acclamé par eux.

Au début de l'année 1941, des prisonniers appartenant aux fonctions sanitaires sont rentrés en France, ils arrivaient par paquets de dix, vingt ou trente et quelquefois davantage, ils étaient amenés par les trains réguliers venant d'Allemagne. Rapidement, avec l'accroissement des restrictions, il leur a été impossible de trouver à se substantier. Ils seront amenés à la Croix-Rouge par Madame BOUSQUET, alors dans une soupe populaire organisée par la Croix-Rouge, elle s'est rendu compte de la situation, dans laquelle se trouvaient les prisonniers rapatriés et des difficultés qu'ils nous éprouvaient pour les satisfaire, elle en a parlé à sa

mari. Celui-ci m'a convoqué à la Préfecture et m'a demandé d'organiser un centre d'accueil, il a mis à ma disposition la salle du Musée. Plus tard, devant l'afflux des prisonniers, il a obtenu que les allemands libèrent la salle des Fêtes pour agrandir les locaux du centre d'Accueil. Grâce à la compréhension et à l'appui de M. BOUQUET, le Centre d'Accueil de Chalons a été un des mieux organisés de France.

J'ai entendu dire que l'on trouvait à la Préfecture de Chalons des fausses cartes d'identité aux prisonniers et des, mais j'ignore si le fait est exact et je ne sais pas si délivrait les fausses cartes.

Au cours de l'année 1942, je crois, un industriel de Reims, M. DUFFRESNE Gaston, a été condamné à mort pour détention d'armes par le tribunal militaire allemand de Chalons. Quelques heures avant l'heure fixée pour son exécution M. BOUSQUET m'a fait appeler, il m'a demandé de m'arranger pour le voir à la prison et de lui annoncer que grâce aux démarches qu'il avait faites à Paris, il y avait un espoir pour qu'il soit gracié. En effet, l'exécution n'a pas eu lieu et la peine a été commuée en dix ans de prison. Je crois, pour suite, il a été déporté en Allemagne. J'ai réussi à obtenir des allemands l'autorisation de voir M. DUFFRESNE quand j'ai pénétré dans sa cellule, il m'a dit qu'il avait cru qu'on venait le chercher pour l'exécuter. Je me souviens qu'il avait réussi à dessiner des cocardes tricolores sur ses vêtements et sur sa peau à la hauteur du coeur, il m'a

expliqué qu'il avait fait cela en prévoyant qu'il n'aurait peut être, pas le temps de crier "Vive la France" avant de mourir.

A une date que je ne puis préciser, au Casino de la rue Lochet, une fête avait été organisée par les anciens prisonniers de guerre libérés de la caserne Chanzy, M. BOUSQUET a prononcé une allocution au cours de laquelle il a eu des paroles aimables pour le Feldkommandant, toutefois je dois dire que Mme BOUSQUET m'avait prévenue avant en me disant de ne pas être étonnée si son mari disait des mots aimables ou semblant l'être à l'adresse du Feldkommandant, car il devait lui demander avant d'entrer dans la Salle, la grâce de quelqu'un de la région.

Lecture...

Sœur GASNIER
en religion Sœur Marie
fille de la Charité

DU 7 AOUT 1945

INFORMATION

L'an mil neuf cent quarante cinq le sept aout
Par devant nous President, remplissant les fonctions de juge -Résident de l'arrondissement de Verdun, étant en la chambre d'Instruction assisté du greffier et agissant en vertu d'une commission rogatoire de Monsieur le Président de la Commission d'Instruction près la haute cour de Justice en date à PARIS du 17 Juillet 1945 et d'une subdélégation de Monsieur le Juge d'Instruction délégué à SAINT MICHEL en date du 31 juillet 1945.

A comparu sur simple invitation le témoin ci-après lequel après avoir prêté serment de dire toute la vérité rien que la vérité et déclaré n'être parent, allié serviteur ni domestique de l'inculpé.

A dit je me nomme Monseigneur Georges PETIT, 57 ans Evêque coadjuteur de VERDUN, ci-devant vicaire Général à CHALONS-SUR-MARNE.

J'ai connu Monsieur René BOUSQUET au temps où nous étions à CHALONS-SUR-MARNE, lui comme Préfet de la Marne puis comme Préfet régional, moi comme vicaire général de Monseigneur TISSIER. Mais il n'y a pas eu lieu d'attendre de moi des révélations très importantes, ni même des informations complètes, sur la gestion de Monsieur BOUSQUET dans la Marne, nous n'avons eu que des rapports administratifs, mais cordiaux.

Monsieur BOUSQUET nous est arrivé en juillet 1944 de VITRY LE FRANCOIS, où il était sous-préfet, avec la réputation d'un fonctionnaire jeune, intelligent, actif et adroit. Il se montre tel dans l'exercice de ses nouvelles fonctions de préfet, puis de préfet régional.

A ce moment là, les allemands le tenaient assez durement hors de sa préfecture, je veux dire des appartements du préfet.

Il ne nous a jamais donné l'impression d'avoir le cœur du côté de l'occupant, bien au contraire. Il eut avec " ces messieurs " les relations et contacts qu'il ne pouvait éviter, en raison même de ses fonctions mais il se montra bon français, Français avant tout. Outre qu'il s'occupait fort bien de ses compatriotes, il ne négligea rien pour arracher aux Allemands tout ce qu'il put. Je citerai quelques faits, mais beaucoup d'autres m'ont certainement échappé.

Un industriel de REIMS, incarcéré à CHALONS pour détention d'armes, avait été condamné à mort : Monsieur BOUSQUET obtint que sa peine fut commuée.

En janvier 1942, les allemands fusillèrent à la caserne TIRLET, trois détenus (MEULIN, DARDENNE et QUENTIN) Monsieur BOUSQUET prévenu trop tard par le gardien-chef de la prison, protesta du moins auprès de la Feldkommandantur. Il obtint des funérailles religieuses, empêché par les Allemands d'y assister, il y prend part tout de même, de loin, sur le cimetière.

C'est lui qui, sur la réclamation de l'aumônier de la prison a obtenu des allemands que nos condamnés à mort eussent droit, avant l'exécution, au secours de leur religion.

Il y eut successivement, dans la Marne, deux sinon trois histoires de clous qui faillirent nous coûter cher.

Des convois de camions allemands crèvent leurs pneus sur des clous à trois pointes, semés à la sortie de CHALONS et de VITRY LE FRANCOIS. Scène violente de la part des allemands, menaces de sanctions graves etc ...

non sans l'aider efficacement dans sa belle et difficile tâche. Il sera équitable de se rappeler les difficultés de toute sorte qui surgissaient de tous côtés, en ce temps là, sous les bras pas de ceux qui essayaient de faire quelque chose.

Lorsque M. BOUSQUET quitta CHALONS, toutes les personnalités françaises se réunirent pour lui faire des adieux significatifs. Il emportait à PARIS la reconnaissance générale des Chalonnais et des Marnais; il avait fait figure d'un chef à l'âme française, et nullement d'un plat serviteur des autorités occupantes.

Assurément, d'aucun le trouvaient bien jeune et fort confiant dans son étoile, alors que les constances étaient particulièrement épineuses. Les mêmes, ou d'autres, estimaient qu'il travaillait simultanément pour le gouvernement à venir autant que pour celui de l'heure qui passait. Enfin des hommes d'expérience ne cachaient point que la Police lui serait fatale, ce terrain étant inévitablement tendu de pièges et bourré de mines. Mais sur les activités et l'attitude de M. BOUSQUET comme secrétaire général à la police, je n'ai rien à dire, n'ayant rien su directement ni indirectement.

Lecture faite au témoin de sa déposition il a déclaré y persister et a signé avec nous et le greffier.

G. PETIT et illisibles

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉTAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES
MUNICIPALITÉS
NATIONALE

PROCÈS-VERBAL

XII^e Brigade Régionale

Police Judiciaire le 10 août 1945

Reims

L'an mil neuf cent quarante cinq

Nous, SEBE Maurice, Commissaire

de Police Judiciaire à la XII^e Brigade Régionale

en résidence à REIMS (Marne)

Officier de Police Judiciaire,

auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République.

Monsieur BOUSQUET René

(détenu)

DÉPOSITION DU TÉMOIN

Monsieur HERBULOT Tony,

33 ans, Sous Préfet de

Vitry le François

(Marne)

En la commission rogatoire ci-jointe, en date du 17 Juillet 1945
à nous délivrée le 20 Juillet 1945, par Monsieur le

Juge d'instruction du Tribunal de Châlons sur Marne

et relative à la procédure suivie contre BOUSQUET René, ex-Préfet et Pré
fet Régional de Châlons sur Marne

inculpé d'infractions aux art. 75 et suivantes du C.P.

Avons fait comparaître devant nous Monsieur HERBULOT Tony, 33 ans
Sous Préfet de Vitry le François (Marne)

Lequel, après avoir déclaré n'être parent, allié, ni serviteur d'aucun des

inculpés et avoir prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité,

a déposé comme suit :

"Je reconnais avoir pris connaissance des termes
de la première partie de la Commission Rogatoire, dont
vous venez de me donner lecture.

J'ai connu Monsieur BOUSQUET en tant que Secrétaire
Général, puis Préfet et Préfet Régional à Châlons
sur Marne. A cette époque j'étais moi-même Rédacteur à
Préfecture de la Marne, puis au moment de la création de
l'Intendance de Police, en Mars 1942, j'ai été nommé Chef
du Secrétariat Administratif de ce Service.

J'ai eu avec Monsieur BOUSQUET des contacts directs
sur le plan administratif.

Tant dans le domaine administratif, que sur le
politique, Monsieur BOUSQUET a essayé d'entretenir avec
les Autorités locales et départementales allemandes de
rapports assez courtois, de manière à réduire au minimum
les nombreux inconvénients de l'occupation. Cette impr



sion personnelle est partagée par l'ensemble de ses administrés.

En ce qui concerne des faits précis dont j'ai eu connaissance, je puis vous indiquer qu'un jour Monsieur BOUSQUET, alors Préfet de la Marne, avait obtenu l'assurance du feldkommandant de Châlons sur Marne que deux otages arrêtés et condamnés à mort ne seraient pas exécutés. Malgré ce, les deux Français furent fusillés. Dès qu'il eut connaissance de cet événement, Monsieur BOUSQUET, assisté de son chef de Cabinet, Monsieur CIRIER, se rendit au cimetière, où il déposa une gerbe de fleurs auprès de la dépouille des deux patriotes. Cette affaire provoqua un grand retentissement à Châlons où l'on s'attendait à l'arrestation du Préfet.

Quand Monsieur BOUSQUET quitta la Préfecture Régionale pour le Secrétariat Général à la Police, il réunit le personnel de la Préfecture. Au cours d'une allocution sur ton familial, il ne cacha pas qu'il partait contraint et que les hautes fonctions qui allaient lui être confiées, donneraient lieu à des inconvénients, particulièrement sur le plan relations franco-allemandes.

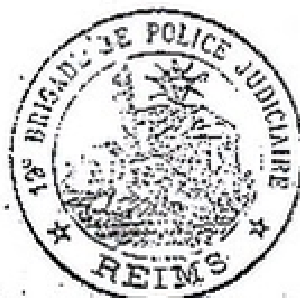
J'ai appris d'autre part que lorsqu'il quitta les fonctions de Secrétaire Général à la Police, il s'en montra assez satisfait.

En outre, Monsieur BOUSQUET a été Sous Préfet de Vitry le François jusqu'au 28 Avril 1938, il a laissé dans l'Arrondissement une impression favorable, qui dure encore malgré son arrestation. Il a d'ailleurs acquis dans l'Arrondissement une gentilhommère, ce qui laissait dire à la population qu'il voulait faire de l'Arrondissement une circonscription politique.

Je ne connais, en ce qui me concerne, aucun fait positif de collaboration au sens du Code Pénal et des Ordonnances subséquentes.

Lecture faite persiste et signe.

LE COMMISSAIRE DE POLICE JUDICIAIRE.



Marshall

Ngig